

9. PLATEAU D'EURE ET LOIR FEMININ (PELF)

FICHE DETAILLEE DE LA COMPETITION

Saison 2019-2020

OUVERT AUX

Joueuses nées en 2010 et avant, licenciées Tradi ou Promo avec certificat médical valable (licence ne basculera pas en Tradi)

DATES DE LA COMPETITION

4 tours indépendants :

1^{er} tour : Vendredi 27 septembre 2019

2^e tour : Vendredi 20 décembre 2019

3^e tour : Vendredi 10 janvier 2020

4^e tour : Dimanche 26 avril 2020

Titres du PELF : Samedi 06 Juin 2020

PRIX DE L'INSCRIPTION

8 euros par équipe et par tour

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

1 jour avant chaque tour (la date sera précisée sur chaque bordereau d'inscription)

RESPENSABLE(S) DE LA COMPETITION

Claude HELIX – 06 52 36 45 15 E-Mail : claudehlx@gmail.com

Secrétariat du Comité – 02 37 36 44 59 – E-Mail : comite28tt@wanadoo.fr

PLATEAU D'EURE ET LOIR FEMININ 2019 / 2020 (PELF)

REGLEMENT

Préambule :

Le Plateau d'Eure et Loir Féminin a pour objectif de rajouter des journées de compétition aux féminines du département qui ne participent pas forcément au championnat par équipes seniors ou au critérium fédéral. Le « PELF » est réservé aux joueuses possédant une licence traditionnelle, quel que soit leur classement. Des joueuses en licence promotionnelle ayant un certificat médical autorisant les compétitions peuvent participer à ce plateau, sachant que **leur licence ne basculera pas en traditionnelle**.

Article 1 : Organisation

Le « PELF » est organisé par la Commission Féminine du Comité 28, sous la responsabilité de la Commission sportive. Cette compétition se déroule uniquement au niveau départemental. Elle est ouverte aux équipes des clubs d'Eure et Loir, composées de joueuses licenciées FFTT au titre de ladite association. Une équipe est composée de deux joueuses. Le « PELF » est placé sous la responsabilité d'un juge-arbitre. La saison se déroule sur 4 journées, avec une inscription par tour. **Lors de chaque journée, les équipes cumulent des points (lettres et nombres) qui permettront ensuite d'établir un classement général à l'issue des 4 tours. Ce classement déterminera quelles équipes s'opposeront pour disputer les titres départementaux se déroulant en même temps que le championnat par équipe seniors et que le championnat par équipes jeunes.**

Le référent de la compétition est Mme Claude Hélix (06 52 36 45 15), sous la responsabilité de la commission sportive du Comité.

Article 2 : Les participantes

Une équipe doit être formée de deux féminines et ne peut comporter qu'un muté et un étranger. Si besoin, une entente de clubs est autorisée.

Toutes les joueuses licenciées du département (*traditionnelles ou promotionnelles avec certificat médical autorisant les compétitions*), nées en 2010 et avant peuvent composer une équipe pour le « PELF » : à partir de la catégorie benjamines, les jeunes peuvent donc participer au « PELF ». La présentation de la licence à jour est obligatoire.

La commission médicale fédérale et la direction technique nationale rappellent néanmoins que :

- le volume de compétition doit être adapté au jeune âge des joueurs (benjamines dans le cas des PELF)
- les horaires des épreuves seniors auxquelles participent les jeunes joueuses doivent être compatibles avec la nécessité de protection de la santé des sportifs prévu à l'article L231-5 du code du sport.

Les poussines, quant à elles ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors : il ne leur est donc pas possible de participer au « PELF ».

Article 3 : Le Brûlage avec les championnats par équipes (seniors **ou jeunes**)

Il n'existera pas de brûlage entre le « PELF » et les championnats par équipes seniors ou jeunes. Une joueuse née avant le 31 décembre 2010 peut donc évoluer dans ces compétitions **se déroulant lors d'un même week-end**, en veillant tout de même à se conformer aux préconisations médicales émises par la FFTT pour les jeunes joueuses (voir article précédent).

Article 4 : La formation des équipes, le remplacement d'une joueuse et le forfait d'une équipe

4.1 Inscription à chaque tour

Pour chaque tour, un club devra indiquer **la composition précise de chaque équipe qu'il engage : nom, prénom, date de naissance, points classement (ceux de la phase, figurant sur la licence, et non pas les points mensuels).**

En cas de participation de plus de deux joueuses dans l'équipe, c'est l'addition des points classement des deux joueuses les mieux classées qui sera prise en compte pour positionner l'équipe sur tel ou tel plateau.

Un club peut être représenté à chaque tour par autant d'équipes qu'il le désire. Les équipes d'un même club seront numérotées de 1 (la plus forte) à n (la plus faible).

4.2 Composition

L'entente de deux clubs est autorisée pour constituer une équipe première. Il n'y a pas de formulaire spécifique à remplir, mais cette entente doit être signalée au moment de l'inscription.

Chaque joueuse ne pourra jouer que dans une seule équipe au cours d'un même PELF.

Si possible, il est également souhaité qu'une joueuse participe à plusieurs tours de PELF toujours dans la même équipe de son club, donc dans celle portant le même numéro à chaque tour (mais cela dépendra si le club en inscrit autant à chaque fois, d'où une certaine souplesse qui sera tolérée ...).

Une rencontre ne peut se dérouler que si l'équipe est formée de deux joueuses. L'absence d'une joueuse provoque le forfait de son équipe.

4.3 Non-participation d'une équipe et forfait

L'inscription au PELF se faisant à chaque tour, dans une volonté de souplesse pour les joueuses, nous distinguerons bien :

- **une non-participation** : le club n'a pas transmis l'inscription d'une équipe ayant déjà disputé certains tours de PELF. Dans ce cas, aucun frais ne sera facturé et l'équipe ne sera pas convoquée sur le nouveau tour du PELF.
- **un forfait** : le club avait transmis l'inscription de son équipe féminine pour un tour donné ... mais celle-ci ne s'est pas présentée ou alors elle n'était formée que d'une seule joueuse (les rencontres n'ont donc pas pu se dérouler)

4.4 Engagement

L'engagement des équipes se fera à l'aide d'un bordereau d'inscription automatisé (à partir du numéro de licence des joueuses) à renvoyer de préférence par email à : claudehlx@gmail.com et comite28tt@wanadoo.fr

L'inscription peut également se faire par téléphone : Claude Hélix : 06 52 36 45 15

Le montant de l'engagement est fixé à **8 € par équipe et par tour** (*ne pas envoyer de chèque à l'inscription – le Comité transmettra ultérieurement une facture*).

Pour chaque tour, la date limite d'inscription sera précisée sur le bordereau. Il faudra la respecter afin que le Comité puisse ensuite organiser le déroulement général du tour, en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 5 : Le déroulement de la compétition

5.1 La répartition des équipes dans les plateaux

A chaque tour, le Comité reçoit les équipes engagées. Elles sont alors rangées en fonction du cumul des points classement des deux joueuses, du rang un (cumul le plus élevé) au rang n (cumul le plus faible).

ATTENTION : si deux ou plusieurs équipes ont le même nombre de points pour le placement dans les différents tableaux, la priorité sera donnée à l'équipe qui a la plus jeune joueuse.

Les plateaux sont alors formés, **par groupe de 3 équipes** :

- plateau de D1 pour les équipes de n°1 à n°3
- plateau de D2 pour les équipes de n°4 à n°6
- etc ...

En cas de nécessité, afin d'éviter un plateau avec seulement une ou deux équipes, la commission sportive pourra décider de monter à 4 équipes sur certains plateaux pour permettre un bon déroulement de la compétition (les deux rencontres du plateau seront alors lancées en même temps).

5.2 Le déroulement d'un plateau

Les trois équipes d'un plateau (numérotées 1, 2 et 3) sont convoquées dans la même salle, pour jouer les trois rencontres les opposant. Les rencontres se jouent à des jours et heures qui seront précisées, sur deux tables (ouverture de la salle au moins 30 min avant). Un calendrier a été édité en **annexe 2** pour préciser les dates de rencontres : pour 2019-2020, à priori ce seront des vendredis 20h30. Les clubs recevant doivent fournir les balles. Le Comité se charge de nommer un JA qui gèrera les feuilles de rencontre et le déroulement général du PELF.

Les rencontres d'un plateau se disputent dans l'ordre suivant : éq 1 contre éq 3 / éq 2 contre éq 3 / éq 1 contre éq 2. L'équipe qui ne joue pas est chargée de l'arbitrage des parties qui se déroulent sur deux tables.

Les joueuses seront désignées par les lettres A et B d'une part, et X et Y d'autre part. Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

[A contre X] puis [B contre Y] puis [Double: AB contre XY] puis [A contre Y] puis [B contre X]

Chaque partie se déroulera en 3 manches gagnantes de 11 points. **Toutes les parties, (simples et doubles) sont jouées, il n'y a pas d'arrêt au score acquis.**

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée. L'attribution des « **points-parties** » se fait donc en **1 (joueuse vainqueur) / 0 (joueuse perdant ou joueuse forfait)**, idem pour les doubles. L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre, en tenant compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

Les **points-rencontres** sont attribués de la façon suivante : **3 points à l'équipe gagnante / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PÉNALITÉ.**

Article 6 : Classement des équipes du plateau et attribution des points « PELF »

Dans un plateau, le classement des équipes est obtenu par addition des points-rencontre dès l'issue du tour. Si deux voire les trois équipes sont à égalité de points-rencontre, elles seront classées par **un départage général de plateau** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe de la plus jeune joueuse.

Quand le classement du plateau est établi, des points PELF sont alors attribués :

- en D1 : points de lettre A (ex : 1^{er} avec 15A, 2^e avec 10A, 3^e avec 5A)
- en D2 : points de lettre B (ex : 1^{er} avec 15B, 2^e avec 10B, 3^e avec 5B)
- ...

Article 7 : Montée entre deux tours

Au tour « n+1 », le Comité enregistre les nouvelles inscriptions et forme les nouveaux plateaux (voir article 5.1):

- plateau de D1 pour les équipes de n°1 à n°3
- plateau de D2 pour les équipes de n°4 à n°6
- etc ...

Néanmoins, les résultats du tour « n » sont pris en compte. Si une équipe a remporté son plateau de D2, D3 ... alors elle accèdera forcément au plateau de niveau supérieur au tour « n+1 ». La règle de montée d'une équipe suite à ses résultats sportifs au tour « n » amènera donc à modifier la répartition faite par le cumul des points classement au tour « n+1 ».

Si une équipe a remporté son plateau au tour « n » en D2, D3 ... mais qu'elle ne s'inscrit pas au plateau du tour « n+1 », alors elle perd le bénéfice de sa montée et sera positionnée à un tour ultérieur (ex : « n+2 ») uniquement selon le cumul des points-classement de ses joueuses.

Article 8 : Attribution des titres

Une journée d'attribution des titres a lieu à l'issue des 4 tours de PELF. Les équipes sont convoquées par la commission féminine :

- Titre du plateau de D1 : pour les deux équipes ayant cumulé le plus de points de catégorie A. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, le départage se réalisera selon l'ordre suivant :

- 1- le nombre total de tours auxquels l'équipe a participé, quelle que soit la division (priorité aux équipes assidues)
- 2- le nombre de tours réalisé en D1 pour obtenir ce cumul de points A (priorité aux équipes ayant joué peu de fois en D1)
- 3- le cumul de points obtenus dans le niveau juste inférieur (priorité à l'équipe ayant le meilleur cumul de points de catégorie B)
- 4- la présence dans l'équipe de la plus jeune joueuse.

- Titre du plateau de D2 : pour les deux équipes ayant cumulé le plus de points de catégorie B. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, le départage se réalisera selon l'ordre suivant :

- 1- le nombre total de tours auxquels l'équipe a participé, quelle que soit la division (priorité aux équipes assidues)
- 2- le nombre de tours réalisé en D2 pour obtenir ce cumul de points B (priorité aux équipes ayant joué peu de fois en D2)
- 3- le cumul de points obtenus dans le niveau juste inférieur (priorité à l'équipe ayant le meilleur cumul de points de catégorie C)
- 4- la présence dans l'équipe de la plus jeune joueuse.

- etc ...

Attention : ne peuvent disputer la journée des titres que des joueuses **ayant participé à au moins un tour de PELF** dans l'équipe concernée.

Article 9 : Tenue

La tenue sportive est obligatoire (short, maillot...) conformément aux règlements fédéraux.

Article 10 : Retard et forfait

► RETARDS : les équipes seront déclarées forfait après 30 minutes de retard, même si elles ont prévenu de ce retard.

► FORFAIT : une équipe ayant deux forfaits sera pénalisée d'une amende, mais ne sera pas éliminée.

Le juge-arbitre de la compétition, en cas de non-respect du règlement, peut prononcer un forfait. La commission sportive du département entérine et statue sur les litiges.

Article 11 : Réserves et réclamations

Elles sont à inscrire au dos de la feuille de rencontre par le juge-arbitre, sous la dictée de l'adulte capitaine.

Article 12 : Coaching

Le coaching est autorisé sur la compétition. Conformément aux règlements fédéraux, **les joueuses peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu.**

Article 13 : Envoi des résultats

Il sera sous la responsabilité du juge-arbitre nommé par le Comité. Cet envoi sera réalisé au plus tard le lundi qui suit le déroulement du PELF.

Seules les parties entre joueuses licenciées Tradi remonteront sur SPID. Les parties impliquant une ou deux joueuses Promo ne seront pas enregistrées pour les classements individuels.